

Mars 2024

**Session de printemps : les Chambres fédérales adoptent plusieurs textes importants pour l'industrie de la construction et envoient un signal positif au Conseil fédéral pour un aménagement du territoire garantissant l'approvisionnement en matériaux de construction indigènes**

La session de printemps qui s'est achevée le 15 mars a vu le Parlement achever l'examen de plusieurs projets de grande importance pour la construction.

**Postulat 23.4332 « Créer les bases de l'aménagement du territoire garantissant la sécurité de l'approvisionnement en matériaux de construction suisses »**

Ce texte, déposé par la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national, a été adopté à la quasi-unanimité du Conseil national et transmis au Conseil fédéral qui devra y donner suite. Ce postulat charge le Conseil fédéral d'élaborer, d'entente avec les cantons, des mesures concernant l'extraction, le recyclage et la mise en décharge des matières premières primaires, ainsi que l'élimination des déchets non recyclables, dans le cadre général de l'aménagement du territoire. Le dépôt de ce texte faisait suite au constat qu'actuellement, des réglementations trop contraignantes empêchent une meilleure exploitation des ressources indigènes. Couplé à ceci, il manque une réelle stratégie nationale et des mesures concrètes pour promouvoir le recyclage et la réutilisation des matériaux de construction, ainsi que pour la mise en œuvre de processus d'économie circulaire. La résultante en est trop souvent l'importation de produits et matières premières provenant d'horizons plus ou moins lointains et, souvent, aux réglementations moins strictes. Ce postulat invite le Conseil fédéral à y remédier et était soutenu par l'industrie de la construction ; son adoption est un signal fort et positif. Sans stratégie nationale cohérente en la matière, il est en effet illusoire de chercher à améliorer la mise en application des principes d'économie circulaire en Suisse.

**Initiative parlementaire 20.433 « Développer l'économie circulaire en Suisse »**

Le hasard du calendrier parlementaire a voulu qu'au même moment les Chambres ont été appelées à voter sur l'initiative parlementaire 20.433, prévoyant un train de mesures légales visant à renforcer l'économie circulaire, ce qui a le mérite de la cohérence. Ce texte était globalement soutenu par l'industrie de la construction qui a fait plusieurs propositions d'amélioration du projet pendant la phase d'examen parlementaire, propositions qui ont été dans leur majorité entendues par les Elus, ce qu'il convient de saluer. Il faut à présent veiller à ce que les réglementations de mise en œuvre de ce texte soient de qualité, que l'enjeu soit dépolitisé et que les solutions à venir correspondent à l'état de la technique ainsi que ce que le marché est en possibilité d'offrir. Les associations faïtières et professionnelles continueront donc de suivre ce dossier de très près.

**Politique climatique : la nouvelle loi sur le CO<sub>2</sub> adoptée**

Enfin, les Chambres ont également adopté la nouvelle loi sur le CO<sub>2</sub> pour la période postérieure à 2024, projet qui faisait suite au refus de la première version en votation populaire en juin 2021. Pour la construction il s'agit d'une avancée positive, ceci au vu de l'importance des assainissements énergétiques des bâtiments qui devront être entrepris dans les années à venir.

**Pour plus d'informations :** **Nicolas Rufener, directeur**  
022 339 90 00 - 078 754 48 57 - [rufener@fmb-ge.ch](mailto:rufener@fmb-ge.ch)

**constructionromande est une association intercantonale fondée en 2016 pour défendre les intérêts de l'industrie romande de la construction. Elle est affiliée à constructionsuisse dont elle diffuse les idées et les valeurs en Suisse romande.**

**constructionromande fédère une dizaine d'associations romandes de branche et d'associations interprofessionnelles cantonales du Gros œuvre, du Second œuvre, des métiers techniques du bâtiment, des mandataires et des fournisseurs de la construction. Elle constitue de ce fait un interlocuteur privilégié et représentatif auprès du monde politique et des médias pour toutes les questions se rapportant à l'industrie romande de la construction.**